

**PORTANT COMPOSITION DU JURY Master Gestion des territoires et développement local  
parcou. Stratégies d'aménagement des villes (STRATAM) - 2ème année**

**LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE**

Vu l'Article L613-1 modifié du Code de l'Éducation,

Vu le Décret n°2024-3 du 2 janvier 2024 modifiant le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création de l'établissement public expérimental Université Clermont Auvergne (UCA),

Vu l'Arrêté du 25 avril 2002 modifié relatif au Diplôme National de Master,

Vu l'Arrêté du 22 janvier 2014 modifié fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master,

Vu les Statuts de l'UCA ;

**ARRETÉ**

**Article 1**

La composition des jurys d'examen Master Gestion des territoires et développement local parcou. Stratégies d'aménagement des villes (STRATAM) - 2ème année comme suit :

**Membres du jury**

EDOUARD Jean charles, Président, PROFESSEUR DES UNIVERSITES 1E CL.

FAUCON Frederic, Vice-président, MAITRE DE CONFERENCES CL. NORMALE

**Semestre 1**

ROTH Helene, MAITRE DE CONFERENCES H. CL.

CHAHID Mohammed, PAST

VERGNAUD Guillaume, MAITRE DE CONFERENCES CL. NORMALE

**Semestre 2**

MAINET Helene, PROFESSEUR DES UNIVERSITES 2E CL.

ROTH Helene, MAITRE DE CONFERENCES H. CL.

VERGNAUD Guillaume, MAITRE DE CONFERENCES CL. NORMALE

**Article 2**

Le Directeur Général de l'UCA est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand,

Signé électroniquement par  
Mathias BERNARD



Le 12 décembre 2024